

**RÉSOLUTION**  
**2022-080**

**FIN DE L'ADMINISTRATION PROVISOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une élection partielle tenue à la Municipalité le 12 juin 2022, les personnes suivantes ont été élues :

- a) Martin Nadon au poste de maire;
- b) Denis Royal au poste de conseiller n° 1;
- c) Charles Daneau au poste de conseiller n° 2;
- d) Christian Lefebvre au poste de conseiller n° 4;

**CONSIDÉRANT QUE** tous ces élus ont été assermentés le 17 juin 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a donc retrouvé quorum;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE METTRE FIN** à l'administration provisoire de la Municipalité de Piedmont à compter du 17 juin 2022.

---

Sylvie Piérard  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président